Aux utilisateurs du stand
de tir de Chanoz-Brocard

DGA/as

21 novembre 2012

Stationnement aux abords du refuge du stand de tir de Chanoz-Brocard

---

Mesdames, Messieurs,

La Municipalité et la direction de police sont régulièrement interpellées par des promeneurs, des cavaliers ou des conducteurs empruntant le chemin de la Branche, concernant le stationnement permanent et irrégulier de conducteurs fréquentant le refuge, les installations du stand de tir ou les terrains d'entraînement de football.

Par la présente, nous vous demandons de bien vouloir utiliser les potentialités de parcage se trouvant devant le stand de tir puis, cas échéant, d'immobiliser les véhicules sur le parking situé à proximité immédiate de la piste Vita.

En vous remerciant de prendre les mesures utiles concourant au respect de la sécurité routière et de maintenir dans ce périmètre une parfaite cohabitation entre utilisateurs des lieux et promeneurs, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LUTRY

Le Syndic	Le Secrétaire
J.-A. CONNE	D. GALLEY